

REGLEMENT SUR « LES PONTS »

Contact :

Dominique BOYER-BESSON
4, Place Victor Hugo
38000 GRENOBLE
Tél. 04 76 85 32 19
Fax 04 76 85 32 18
Mail : avocat@boyer-besson.com

Définition :

Prix destiné à récompenser un club du district, celui qui aura bâti le meilleur pont.

Principe :

Le dossier est constitué par une action du club qui illustre le mieux l'effort fait pour passer de l'autre côté du pont et en revenir chargé de richesses.

Conditions :

Résumé succinct de l'action.
Eléments écrits justifiant de l'engagement de l'action, de son suivi, et si possible de son aboutissement.

Calendrier :

Remise du dossier par le club avant le 1^{er} mars 2007 à l'adresse ci-dessus.

Le jury :

Il sera présidé par François MORNAND, gouverneur, et composé de quatre anciens gouverneurs et des huit adjoints du District.

Le prix :

Il s'agira d'un prix honorifique qui sera remis le 21 avril 2007 lors de la Conférence du District.